

WANZE • *Antenne GSM de Moha*

Le permis est refusé

Trop proche des maisons mais aussi trop visible : l'antenne GSM de Moha ne pouvait s'intégrer au bâti. La Région wallonne en a refusé le permis.

LES RIVERAINS ont eu gain de cause, le collège communal aussi. La Région wallonne vient de refuser le permis de régularisation introduit par un opérateur en téléphonie mobile pour son antenne rue du Canal à Moha. La Région wallonne a dit non. Suivant en cela le collège communal wanzoï, qui avait remis un avis défavorable le 14 novembre dernier, et les riverains opposés à l'antenne. Riverains qui avaient introduit dans le cadre de l'enquête publique 95 réclamations. Suivies début décembre dernier d'une manifestation.

Là, la Région wallonne n'a pas suivi la nouvelle demande de l'opérateur. Qui espérait régulariser la situation. Sa première demande de permis d'urbanisme remontait à 2002. Mal-

gré les nombreuses réclamations de riverains, malgré l'avis défavorable du collège, le ministre de l'aménagement du territoire avait alors accordé le permis fin de cette année-là. Les mêmes riverains n'avaient pas baissé les armes et avaient saisi le Conseil d'État. Qui, en janvier de l'année dernière, annulait le permis initial. Le bourgmestre Claude Parmentier plaçait alors les scellés, l'antenne étant devenue illégale puisqu'érigée sans permis.

Réaction de l'opérateur : une demande de régularisation auprès de la Région wallonne. Et refus aujourd'hui de celle-ci. Les raisons : l'implantation se situe en aire d'habitat rural, à proximité immédiate d'habitations. L'antenne, en outre, constitue un impact visuel en plusieurs endroits et même à l'extérieur du quartier des communes. Impossible selon le fonctionnaire que le projet s'intègre au bâti. Impossible de concilier cette antenne avec le voisinage. Pas de doute pour la Région wallonne : l'installation de cette antenne n'est pas compatible avec l'environnement. Voilà qui est dit.